
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-cinquième séance – Mardi 4 décembre 2018, à 17 h 35

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 17 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Stéphane Guex, M. Ulrich Jotterand, M. Alain de Kalbermatten, M. Laurent Leisi, M^{me} Sara Petraglio.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M^{me} Esther Alder, MM. Guillaume Barazzone et Rémy Pagani, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 22 novembre 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 4 décembre et mercredi 5 décembre 2018, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Sami Kanaan, maire. J'ai une information concernant le rapport de la Cour des comptes sur les notes de frais du Conseil administratif et de la Direction. (*Brouhaha. Le président frappe sur son pupitre avec le marteau.*) Je ne sais pas si tout le monde s'est installé, Monsieur le président...

Le Conseil administratif a décidé cet après-midi de modifier sa position concernant les trois recommandations qui avaient été refusées. Vous vous rappelez qu'il y avait 11 recommandations dans ce rapport; le Conseil administratif en avait accepté huit et refusé trois, sur le moment pour des raisons d'argumentation – je n'y reviens pas. Vu que cette position a été mal comprise en termes de volonté de transparence, de rigueur et d'exemplarité qui est celle du Conseil administratif, il a décidé de modifier sa position. Il le communiquera à la Cour des comptes. Nous avons pris cette décision cet après-midi. Les recommandations 2, 6 et 10 qui étaient en statut refusé passent donc en statut accepté. Vous aurez la copie de la lettre que nous adressons à la Cour des comptes.

J'en profite pour revenir sur une demande qui m'a été adressée par le bureau du Conseil municipal, pour que les messages que le Conseil administratif a adressés à la commission des finances la semaine passée concernant le traitement du processus budgétaire soient transmis en intégralité au Conseil municipal, ce qui sera fait au plus tard demain matin. Un certain nombre de demandes étaient liées directement au processus budgétaire, mais d'autres étaient liées au suivi de ce rapport de la Cour des comptes. Ces messages sont intéressants dans la mesure où ils récapitulent les mesures prises par le Conseil administratif pour tenir compte des conclusions de ce rapport. Je ne vais pas vous lire l'intégralité de ces messages, Monsieur le président, ce serait trop long, puisque de toute façon tous les membres du Conseil municipal les auront, mais je vais vous donner quelques informations qui intéressent aussi le public.

A la suite de ce rapport général, qui est public, le bureau du Conseil municipal avait demandé à la Cour des comptes de faire le même examen sur dix ans, jusqu'à 2007, rétroactivement. La Cour des comptes a depuis adressé un courrier

au Conseil administratif où elle demande à examiner la manière dont ces frais sont répertoriés, c'est-à-dire comment le département des finances et du logement peut attester de la manière dont les frais sont répertoriés. Ce travail est en cours; nous en communiquerons bien sûr les résultats.

Il nous intéresse aussi pour une raison très simple, c'est que le Conseil administratif a décidé qu'il y aurait dorénavant un système de *reporting*, pour parler français, c'est-à-dire un système de publication adéquat de ces frais – annuellement ou semestriellement, cela reste à préciser. Il faut évidemment pour cela disposer d'un système fiable pour catégoriser et répertorier ces frais, selon un principe de catégories qui avait aussi été utilisé par la Cour des comptes. Dès qu'on aura mis cela au point, on vous le communiquera et on pourra ainsi vous informer à ce sujet.

Je vous informe aussi que le Conseil administratif a désactivé les cartes de crédit actuellement en vigueur dans l'attente du traitement des délibérations PRD-190 et PRD-193. Je rappelle que les cartes de crédit sont un moyen de paiement; ce qui compte c'est ce qu'on en fait, évidemment, mais pour l'instant il n'y a plus de cartes de crédit pour les magistrats. J'aimerais toutefois insister sur le fait que l'administration municipale, de manière générale, ne peut se passer entièrement de cartes de crédit, puisque toute une série de prestations aujourd'hui doivent être payées en ligne; toutes ne peuvent pas l'être sur facture. Je vous donne deux exemples très prosaïques: les licences informatiques ou certains achats de bibliothèques.

Je vous informe également que le Conseil administratif a fait un tour des principales villes suisses, dont Zurich, Berne, Lausanne, Winterthour et Bienne – Bâle n'a pas souhaité répondre –, pour examiner leur système de prise en charge des frais des magistrats, dont ceux de voyages, l'indemnité forfaitaire et ainsi de suite. Nous avons terminé ce rapport et je le communique volontiers aussi à la commission des finances, voire au Conseil municipal, parce qu'il n'y a pas de secret. Nous allons aussi chiffrer les économies, ce qui peut se faire presque immédiatement avec le nouveau système. On est bien d'accord que c'est le principe qui compte, pas seulement les montants, mais les montants jouent aussi un rôle. Les économies seront donc chiffrées pour attester du fait qu'on a changé d'époque.

Un certain nombre de démarches sont en cours et je vous informerai quand elles seront effectuées. Je le résumerai de la manière suivante: le Conseil administratif a travaillé très vite sur un règlement qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre; vous le connaissez, c'était la réaction immédiate, or quand on est dans une crise sérieuse, et elle est sérieuse, il y a des mesures immédiates mais ensuite il faut aller plus en profondeur. C'est ainsi qu'on travaille en ce moment, de manière très assidue. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le maire. Nous prenons acte de ces précisions. Je tiens à vous dire que nous en sommes plus que satisfaits. Il y a une vraie réaction suite à la parution de ce rapport de la Cour des comptes. Je constate que la résolution R-232 intitulée «Rapport N° 142 de la Cour des comptes: le Conseil administratif doit respecter et mettre en œuvre toutes les recommandations de la Cour des comptes» est devenue par conséquent obsolète et que nous n'aurons pas à revenir dessus sur les prochains points à l'ordre du jour. Je me tourne vers M. Pierre Gauthier, qui en était l'un des principaux initiateurs et qui me paraît satisfait par les réponses que vous avez données. Nous espérons ainsi pouvoir en tout cas avancer sur ce dossier et j'espère que la population, plus particulièrement les personnes qui nous regardent, aura constaté que le Conseil municipal dans son ensemble a su réagir suite à la parution de ce rapport.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous annonce l'absence de M^{me} Salerno ce soir et de M. Barazzone à toutes les séances de mercredi.

Nous adressons nos sincères condoléances à notre collègue M. Daniel-Dany Pastore, dont la mère est décédée, ainsi qu'à notre autre collègue, M. Bernard Chevalier, dont la mère est également décédée.

Nous avons reçu la lettre de démission du Parti démocrate-chrétien de M. Sami Gashi, nous informant qu'il siégera désormais en tant que conseiller municipal hors parti. Je prie un ou une secrétaire de lire la lettre. (*M^{me} Maria Pérez, secrétaire, lit la lettre.*)

Lecture de la lettre:

Genève, le 4 décembre 2018

Concerne: démission du Parti démocrate-chrétien

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner du Parti démocrate-chrétien avec effet immédiat.

En effet, après tant d'années d'engagement au Parti démocrate-chrétien, je constate malheureusement que l'homme n'est plus au centre des préoccupations de ce parti, je ne me retrouve plus dans ses nouvelles valeurs.

Je vous prie d'en prendre bonne note et vous adresse mes meilleures salutations.

Sami Gashi

(Applaudissements.)

Le président. Merci, Madame la secrétaire.

L'élection du remplaçant ou de la remplaçante de M. Martin Schwartz à la Fondation pour l'expression associative, prévue au point 4 de notre ordre du jour, est reportée à la session de janvier 2019. Un courrier de la Maison internationale des associations (MIA) et Fondation pour l'expression associative (FEA) daté du 30 novembre 2018 nous a d'ailleurs été adressé par courriel ce jour; je prie M^{me} Courvoisier, secrétaire, d'en donner lecture.

Lecture de la lettre:

Genève, le 30 novembre 2018

Concerne: Représentant-e-s du Conseil municipal au conseil de fondation de la Fondation pour l'expression associative (FEA) et Maison internationale des associations (MIA)

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

En vue de l'élection de la-du représentant-e de votre Conseil dans le conseil de fondation de la MIA, nous portons à votre connaissance quelques informations sur notre fonctionnement.

Notre Conseil va se réunir en 2019 le lundi de 19 h à 21 h 30 aux dates suivantes: 14 janvier, 11 février, 11 mars, 8 avril, 13 mai, 3 juin, 8 juillet, 9 septembre, 14 octobre, 11 novembre et 9 décembre.

Notre Conseil est très attaché à un engagement fort et à une participation régulière de tous ses membres. Nous souhaitons également que la personne désignée par le Conseil municipal ne soit pas membre d'une des 80 associations locataires de la MIA. Cela pour éviter d'éventuels problèmes liés à des conflits d'intérêts. Les organisations locataires vont être elles-mêmes représentées par deux personnes désignées par l'organe des locataires (selon l'article 9.2.43 des statuts de la fondation).

Nous espérons que le Conseil administratif de la Ville de Genève désignera également prochainement son ou sa représentant-e dans notre Conseil.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà d'accueillir la personne désignée par votre Conseil et tenons également à vous exprimer notre souhait d'améliorer les relations entre la MIA et les autorités municipales.

Nous souhaitons en effet que la MIA devienne une véritable ressource pour les associations locales et internationales tant dans les conditions qu'elle leur offre qu'au travers des événements qu'elle organise. Tel est le vœu du nouveau conseil et de la nouvelle direction.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le conseil de fondation

Ueli Leuenberger, président

Le président. Merci, Madame la secrétaire.

A l'issue de notre dernière session des 13 et 14 novembre, des félicitations m'ont été communiquées quant à la tenue de nos débats suite aux révélations de la Cour des comptes et relatifs aux dépenses professionnelles de nos conseillers administratifs. J'en profite pour les partager, celles-ci s'adressant à tous. Nos interventions se sont révélées être courtoises et respectueuses, s'inscrivant dans le cadre de nos compétences. Nos débats ont témoigné de manière générale de l'émotion de la population genevoise.

J'ajoute également que la presse a fait connaître sa satisfaction quant à la communication assurée par le Service du Conseil municipal, facilitant son travail à la suite du grand nombre d'urgences déposées. Ces félicitations s'adressent bien évidemment à M^{me} Marie-Christine Cabussat et à son équipe. (*Applaudissements.*)

Je rappelle que le Conseil administratif est tenu de répondre dans un délai d'un mois aux questions écrites des membres du Conseil municipal, eu égard à

l'article 65, alinéa 2 du règlement du Conseil municipal. En effet, ce délai n'est pas toujours respecté.

Je vous informe que ce soir une proposition de résolution déposée conjointement par le Conseil administratif et le Conseil municipal sera soumise au vote au point 7, à savoir la proposition PR-1330, «Proposition du Conseil administratif et du Bureau du Conseil municipal du 17 octobre 2018 en vue de l'approbation du projet de résolution du Conseil municipal en faveur de la réaffirmation de son adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)», en vue de réaffirmer l'engagement de la Ville de Genève. Si celle-ci est acceptée, elle sera symboliquement remise à M^{me} la haut-commissaire Michelle Bachelet signée par M. le maire ainsi que le bureau du Conseil municipal, et encadrée.

Une réception apéritive sera organisée demain, mercredi, à cet effet, dans les coursives de l'OMM. Dès lors, notre séance de 17 h 30 sera exceptionnellement levée à 18 h 15, marquant le début officiel de l'événement par les prises de parole de moi-même, de M. le maire Sami Kanaan, de M. l'ambassadeur de la Suisse auprès de l'Office des Nations unies et des autres organisations internationales à Genève, Valentin Zellweger, ainsi que de M^{me} la haut-commissaire Michelle Bachelet. Ensuite, nous assisterons à la réception organisée et prise en charge par le Conseil administratif, prenant fin aux alentours de 19 h 15-19 h 30, la reprise de nos travaux étant fixée à 20 h 30. La Genève internationale et la Confédération seront représentées. La présence d'anciens élus et d'élus fédéraux est également à relever.

Le rapport PR-1295 A, inscrit au point 19 de notre ordre du jour, relatif au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), ainsi que le nouveau projet de délibération PRD-196, «Compenser la compensation», seront traités en présence de M^{me} Sandrine Salerno demain, à 17 h 30, sauf motion d'ordre – mais il semble qu'il y en ait une; nous serions alors obligés de traiter ce projet de délibération ce soir encore, puisque le troisième débat est obligatoire, ce qui nous oblige à le traiter demain. On y reviendra donc au moment des urgences.

Je vous rappelle que sont liés les points 85, 86 et 87, soit les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A, les points 104 et 105, soit les rapports M-1119 A et P-328 A, ainsi que les points 184 et 185, soit les résolutions R-221 et R-222.

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-396, «*Stand up!* Du logement coopératif et participatif à la rue du Stand, sur un terrain de la Ville!».

5. Questions orales.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Elle est très simple: jusqu'à quand la police municipale devra-t-elle utiliser les véhicules du Service logistique et manifestations (LOM) pour remplir ses missions? Comptez-vous investir dans l'achat de nouveaux véhicules ou les faire réparer au plus vite pour que la police municipale puisse faire son travail la nuit, normalement, avec des véhicules conformes?

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Marie-Pierre Theubet, première vice-présidente.)

La présidente. Je donne la parole à M. Barazzone, qui vous répond.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous ai déjà répondu: la police municipale ne transporte pas ses propres agents uniquement avec des véhicules du LOM; il y a un ou deux véhicules du LOM, de mémoire, qui sont là en remplacement de véhicules de la police municipale lorsque ces derniers sont en panne. Comme vous le savez, une proposition pour l'acquisition de véhicules vous sera soumise et c'est à vous de la voter pour pouvoir équiper la police municipale de l'ensemble des véhicules. Evidemment, vous pensez bien qu'on essaie de faire réparer les véhicules au plus vite, et on les mettra à la disposition de la police municipale dès que possible.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse soit à M. Barazzone, soit à M. Pagani; je ne sais pas qui pourra me répondre. Quelqu'un m'a dit pas plus tard qu'il y a deux jours qu'il y aurait en ville de Genève des bancs publics

munis d'un système qui empêche les personnes de s'y étendre, en particulier ceux qui sont sans domicile fixe. J'ai eu des doutes sur la chose et j'ai besoin d'avoir une réponse, parce que cela m'a un peu choquée. Merci.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. M. Pagani vous répond.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est exclu que mon département installe des bancs où on ne peut pas s'asseoir ou se coucher. Pour nous, c'est l'évidence, un banc est un banc, il agrémente l'espace public pour l'ensemble de la population et nous n'allons pas mettre en place des chicanes pour celles et ceux qui sont déjà précarisés par la vie. Je vous remercie.

M. Simon Brandt (PLR). Ma question est pour M. Kanaan et concerne la piscine des Vernets. J'ai été contacté par un groupe d'usagers qui m'a indiqué qu'ils se réunissaient régulièrement à la sortie de la piscine des Vernets, dans le hall en face du restaurant, sur des bancs et des chaises mis à disposition pour que les gens puissent s'asseoir après être allés à la piscine. Or ces bancs et chaises ont disparu depuis quelques semaines.

Quand ils ont posé la question, le personnel leur a indiqué que c'était pour éviter que des indésirables ne squattent ce lieu, avec pour conséquence que ça prive maintenant quantité de personnes qui fréquentent la piscine des Vernets, qui n'ont plus de lieu pour discuter ou s'asseoir à la sortie de celle-ci. Ma question est donc la suivante: a-t-on réellement supprimé ces tables et ces bancs pour cette raison et, si oui, n'y a-t-il pas d'autre solution pour ne pas punir l'ensemble des usagers de la piscine des Vernets?

La présidente. M. Kanaan vous répond.

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le conseiller municipal, je confirme vos dires et je regrette comme vous que, temporairement je l'espère, ces bancs aient été enlevés; on verra à les remettre. A la piscine des Vernets, qui est par ailleurs, comme vous le savez, extrêmement fréquentée, je dirais largement saturée à la plupart des heures et du jour de la semaine, nous avons des personnes qui viennent faire leur toilette ou leur lessive. Cela peut arriver, comme

dans d'autres lieux publics. Ils viennent avec un billet d'entrée; ils paient un billet qui leur donne un accès. Ils sont suivis afin qu'ils n'abusent pas des installations qui sont en bas, mais ils avaient tendance aussi à utiliser le hall d'entrée comme lieu de réunion de longue durée.

On a donc enlevé ces bancs à titre temporaire pour changer ces pratiques. Je précise aussi que ces populations sont en fait des personnes requérantes d'asile qui ne sont pas enregistrées en Suisse, donc en statut totalement illégal. Aucune autre instance sociale ou de sécurité ne voulant s'en occuper, nous héritons d'un problème pour lequel je reconnais qu'on n'est pas bien équipés. On fait au mieux, mais l'intention, vous avez raison de le rappeler, Monsieur Brandt, c'est qu'on puisse rétablir ces bancs, qui font partie des équipements normaux d'une piscine qui accueille le public dans de bonnes conditions.

M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Le long des quais de l'Arve, quai Charles-Page, quai Capo-d'Istria, où je circule à vélo, cela fait deux ans maintenant qu'on constate, les habitants et ceux qui circulent le long des quais, que les platanes sont abattus les uns après les autres; du quai Charles-Page à l'Aubépine on en a compté quarante-deux. Il est vrai que l'intérieur de certains troncs coupés est brun, mais beaucoup sont sains, le tronc est plein. Beaucoup de platanes qui devraient être remplacés par d'autres arbres, d'après le Service des espaces verts, ne sont pas remplacés. Le goudron est posé, ou alors le tronc est abandonné à on ne sait quand... Alors, Monsieur Barazzone, ce serait sympa de nous dire quel avenir est prévu, surtout que les platanes, lors des canicules, étaient bien appréciés, et en toute saison, de toute façon... Merci de nous transmettre votre intention.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. M. Barazzone vous répondra ultérieurement. Je donne la parole à M. François Mireval.

M. François Mireval (S). Merci, Madame la présidente de séance; c'est un vrai plaisir, d'ailleurs, de pouvoir prononcer ces quelques mots. Je tenais à le souligner!

La présidente. Merci!

M. François Mireval. Ma question s'adresse soit à M. Barazzone, soit à M. Pagani, soit aux deux. J'ai été interpellé par un groupe de seniors voyageurs qui, après avoir parcouru différents pays d'Asie et constaté qu'un certain nombre de

commodités s’y trouvaient facilement accessibles et nombreuses pour les touristes et les habitants – je parle de WC et de points d’eau –, ont constaté, en parcourant la voie verte, que ce genre de petites infrastructures bien pratiques manquaient et que par ailleurs les points d’eau en ville de Genève – je pense à ceux du boulevard Helvétique et de Plainpalais – sont particulièrement mal signalés, notamment pour les touristes. D’où ma question: y a-t-il une politique de prévue en la matière au niveau de la Ville de Genève?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, oui, il y a une politique de signalisation des points d’eau et des toilettes publiques. Non, il n’y en a pas sur la voie verte puisque, je vous le rappelle, ce sont les CFF qui ont aménagé cette voie verte et nous sommes chargés de l’entretenir, notamment sur les 800 m que constitue la voie verte sur notre territoire municipal. Nous avons 70 toilettes publiques et il n’en reste plus que cinquante; on les a remises au goût du jour, si j’ose dire, et la signalétique est très précise. J’en veux pour preuve tous les bancs de glaces auxquels sont associées des toilettes publiques, où on identifie très bien les toilettes publiques.

Je m’étonne donc que les touristes n’aient pas identifié encore ces 50 toilettes publiques qui sont réparties sur le territoire municipal. Cela étant, j’examinerai avec intérêt les propositions s’il y en a, pour essayer non seulement d’éclaircir peut-être un peu mieux cette signalétique, ou en tout cas de la repeindre, parce qu’elle date de cinq ou six ans. Merci de votre attention.

M. Michel Nargi (PLR). Ma question est pour M. Guillaume Barazzone. Beaucoup de choses ont été rapportées au sujet du marché de Noël aux Bastions. Tout d’abord, sur l’attribution du mandat à une société zurichoise, sans doute à cause du manque de compétences des sociétés genevoises à organiser un marché de Noël à Genève. Cette même société qui a laissé des miettes à des institutions telles que l’Office pour la promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE), les Laiteries Réunies, Agrigenève... Ces mêmes institutions qu’on n’hésite pas à mettre à contribution dès qu’on a besoin d’elles.

Ce sont toujours ces mêmes institutions qui, quotidiennement, soutiennent les institutions qui luttent contre la précarité et la pauvreté à Genève. Et on peut comprendre qu’elles soient fâchées. Il va de soi, Monsieur le magistrat, que vous savez qu’il existe des lois sur la promotion et la mise en valeur des produits du terroir. Ma question est la suivante: que doivent faire nos associations agricoles et viticoles pour avoir grâce aux yeux de nos autorités, pour être imposées et pouvoir fournir leur production locale comme cela se passe dans les autres cantons?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous vous faites l'écho d'un certain nombre de questionnements de la part d'associations genevoises respectables et respectées dans le domaine de la promotion des produits du terroir, qui se posaient la question de savoir si les organisateurs – privés, je vous le rappelle – du marché de Noël qui ont été choisis par un jury composé de plusieurs services de l'administration avaient ou non pris dans leur liste des produits genevois ou imposé des listes de produits genevois.

Je suis en mesure de vous répondre de la manière suivante. D'une part, puisqu'on parlait des différents sponsors de la manifestation, il y a parmi ceux-ci Provins, une marque valaisanne, qui est uniquement un sponsor de la manifestation mais pas un fournisseur. S'agissant du vin genevois, il y a une présence du vin genevois sur la carte des vins dans le chalet à fondues, qui est garantie, qui est même exclusive. Pour les sept petits chalets de vente de boissons et de nourriture à l'emporter disséminés dans le village de Noël du marché, le fournisseur du vin de la manifestation est le caviste Berthaudin, basé à Carouge; c'est donc un fournisseur genevois.

Pour d'autres types de produits, il y a également du pain genevois, puisque c'est le boulanger Bisa de la Pallanterie, garanti par le label GRТА, qui fournit une grande partie du pain. Je vous donne également d'autres types de produits et origines: le pain, je vous le disais, c'était la Pallanterie à Vésenaz, le vin, Berthaudin à Carouge, les saucisses, Boucherie du Palais à Carouge, saucissons «Don Recrose» à la viande de porc de Jussy, gâteaux, Cuppin's en ville de Genève... Il y a également les artisans et les exposants genevois: l'Association des brasseurs indépendants de Genève, l'Association des boulangers-confiseurs de Genève, l'Association des créateurs et boutiques indépendantes de Genève, Gaëlle Le Cadet du restaurant Les Granges à Dardagny, sapins gourmands de Laure Platiau à Jussy, macarons de Pierre Blanchot à Lancy, Michael's Cookies en ville de Genève...

Vous avez là une liste quasiment exhaustive des différents produits. Alors certes, ce sont des produits qui ne sont pas tous genevois. Il y a également des produits comme la fondue qui seront fribourgeois, parce qu'on ne peut pas imposer l'exclusivité de produits genevois, et je le rappelle, cette manifestation, à laquelle je vous encourage d'ailleurs à venir – je vous ai envoyé une invitation à toutes et à tous –, est organisée par des privés, pas par la Ville.

La Ville a fait un appel d'offres qui a été remporté par une équipe de Genevoises et de Zurichois. Ce marché n'est pas subventionné et je pense donc que toutes les conditions sont remplies. Si ce n'est pas le cas, la Ville se permettra de rappeler, c'est ce que j'ai aussi promis aux associations dont vous parliez, Monsieur Nargi, l'obligation de favoriser les produits genevois, mais encore

une fois on ne peut pas s’immiscer dans les relations de droit privé et choisir à la place des organisateurs tel ou tel fournisseur ou tel ou tel producteur genevois. Je vous remercie.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s’adresse à M^{me} Salerno et concerne le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Des voix de plus en plus nombreuses s’inquiètent de l’évolution de cette noble organisation. Elles proviennent en particulier des chefs de délégation, d’anciens dirigeants, de l’institution et même des personnes extérieures. Nous avons eu droit à un article assez complet dans *Le Monde* de cette semaine, qui stipulait qu’au nom de la recherche de fonds et d’un repositionnement du CICR sur l’échiquier humanitaire la gouvernance du CICR semblait multiplier ses initiatives d’intégration dans le monde des affaires.

Ainsi, en 2014, on a vu le président du CICR, M. Peter Maurer, devenir membre du conseil de fondation du World Economic Forum; on a vu des conclusions de partenariats avec divers acteurs, assez controversés je dois dire, de l’économie privée, tel Lafarge-Holcim, qui avait été accusé de connivence et de collaborer avec l’Etat islamique, ainsi que, on l’a vu, avec l’agence de presse Xinhua – j’ai peut-être mal prononcé! – et d’autres financements d’activités dites d’obligation humanitaire. Bref. Est-ce qu’il existe un moyen à la disposition du Conseil administratif pour contrôler ou questionner au moins l’adéquation des choix stratégiques que fait le CICR en ce moment avec les principes humanitaires?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je répondrai de manière assez légère et approximative. J’ai reçu d’ailleurs l’article auquel M. Gomez faisait référence, mais je ne l’ai pas encore lu. J’avoue qu’il est sur mon bureau, sur la pile des documents dont je souhaite prendre connaissance... Est-ce qu’on a des moyens pour intervenir ou dialoguer avec des organisations comme le CICR? Je dirais oui. On connaît bien à la fois le président, M. Maurer, mais aussi le directeur général, M. Daccord; ce sont des hommes de dialogue. On peut ne pas être toujours d’accord, c’est le cas de le dire, sur les positions, mais je pense que les deux sont vraiment des personnes à la fois accessibles pour le Conseil administratif et toujours dans une optique de dialogue.

Si vous le souhaitez, on peut faire cette discussion. Après, je pense que ces discussions doivent se faire au-delà du cercle du CICR et dans un cadre plus large. Je pense qu’on doit les mettre aussi en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, ces 30 objectifs pour l’ensemble de la planète, qui obligent chaque Etat à discuter aussi avec le secteur privé, en partant

d'un constat qui est assez simple et qui me semble tout à fait pertinent même s'il peut faire mal idéologiquement: si on veut rapidement changer le monde dans lequel on vit et notamment en lien avec des enjeux extrêmement urgents, je pense au changement climatique, on doit non seulement discuter avec le privé, mais en plus on doit faire du privé un acteur de changement, parce qu'en définitive les États et les États-nations sont de vieilles constructions, avec des moyens symboliques forts mais souvent des leviers réels qui sont très affaiblis.

La discussion avec le CICR, à mon sens, doit être prise dans une discussion beaucoup plus large, qui sera la mise en œuvre de ces 30 objectifs, et le Conseil administratif soutient la démarche des Nations unies avec un dialogue qui peut être un dialogue critique avec le secteur privé, mais qui doit faire du secteur privé, bon gré mal gré, et parfois peut-être à son corps défendant, un acteur de changement si on veut répondre aux objectifs fixés par les Nations unies pour les États, dans une optique qui est vraiment à court terme puisqu'on parle du monde en 2030 – c'est demain.

Ce que je peux m'engager à faire ce soir pour le Conseil administratif avec mes collègues, c'est de prendre langue avec les deux représentants du CICR que j'ai cités, voir un peu dans quel sens va leur réflexion, en sachant que cette réflexion est beaucoup plus globale et qu'à mon sens, même si l'article dans *Le Monde* ciblait le CICR, elle implique aussi l'ensemble des organisations internationales, et notamment des agences des Nations unies – si ça vous va comme réponse, c'est en tout cas celle que je peux apporter à ce stade ce soir.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). C'est une question à M. Pagani, concernant le viaduc de Saint-Jean. Le 8 octobre il y a eu une réunion avec les habitants de Saint-Jean concernant la barrière qui ne plaisait pas à tous les habitants. Vous aviez présenté un projet de gabarit et vous aviez dit lors de la séance que vous alliez consulter les habitants par rapport à ce projet de gabarit et, éventuellement, changer la barrière. Il y a des habitants qui m'ont demandé où en est cette consultation, quels en sont les résultats.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai eu une assemblée assez constructive, même très constructive, en ce qui concerne cette barrière sur le pont ferroviaire de Saint-Georges, avec une passerelle que le Conseil municipal a daigné voter pour l'agrandir. Il y a une barrière, avec, je dois le reconnaître, des barreaux qui étaient assez larges, qui obstruaient la vue, en tout cas quand on avait une vision horizontale, mais pas face au panorama. Toujours est-il que ça a été ressenti par la population, par les promeneurs, les utilisateurs et les cyclistes comme quelque chose de péjorant pour le panorama.

Nous avons présenté un prototype lors de cette assemblée; les personnes présentes étaient assez convaincues par ce prototype et nous avons donc décidé de faire trois propositions in situ. Nous allons donc déconstruire une partie de cette barrière et construire trois modules qui permettront à la population de se déterminer sur le module le plus favorable. Suite à l'installation de ces trois modules, nous ferons une assemblée pour valider le module choisi par les promeneurs et qui péjore le moins le panorama qui était et qui reste très réputé, pour celles et ceux qui sont plus hauts que 1,30 m.

M. Souheil Sayegh (PDC). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne la rue Voltaire. Comme tous les habitants et usagers de la ville, nous vous remercions et vous félicitons de la fin des travaux, qui ont pris fin récemment. Vous avez construit une piste cyclable dans le sens de la montée, mais je n'ai pas vu d'épingles à vélos dans cette rue. J'ai vu beaucoup de places pour des motos alors que la rue est plutôt déclive, et je me posais la question de l'installation d'épingles à vélos dans cette rue, et s'il y avait moyen d'avoir, un jour, au niveau des revêtements et des lignes, des lignes réfléchissantes par temps de pluie. Je l'emprunte régulièrement et, c'est de saison, par temps de pluie on ne voit absolument pas le marquage au sol, même en roulant à une vitesse adaptée au climat. Je vous remercie pour votre réponse.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remercie des remerciements qui ont été donnés tout à l'heure; je pense aux ouvriers qui ont été sous les intempéries, et non seulement sous les intempéries mais dans le trafic pendant passablement de mois, voire une année et demie, je crois, que les travaux ont duré. On a dû faire des modifications de chantier, et je prie les commerçants une fois de plus de nous excuser des désagréments. Toujours est-il qu'aujourd'hui tout le monde est satisfait, y compris avec le phonoabsorbant, puisqu'en fait maintenant, dans cette rue, dans la rue Voltaire, on peut se parler, ce qui n'était pas le cas précédemment. On espère arriver dans cinq ou six ans à mettre du phonoabsorbant sur les 250 km de rues, c'est-à-dire à rendre silencieuse cette ville. Beaucoup de gens réclament ce phonoabsorbant; on essaie d'en faire un maximum de kilomètres.

Cela étant, en ce qui concerne la piste cyclable, il y a des normes qui sont usuelles et nous n'y avons pas dérogé. Nous avons obtenu des autorisations, y compris pour la luminosité de la peinture. On est un pays bienheureux qui met des normes sur la luminosité de la peinture... Il faut attendre de voir ce qui se passe et puis j'interviendrai de nouveau auprès de la Direction générale des transports – enfin, ça s'appelle autrement maintenant, je n'ai pas encore intégré le nouveau nom.

En ce qui concerne les épingles à vélos, j'attends des propositions, mais de toute façon cette rue n'est pas complètement achevée, il y a des arbres qu'on doit planter. Il faut encore attendre un petit moment. Il est prévu des épingles à vélos, mais cela dit je suis toujours preneur de bonnes idées de ce Conseil municipal. Je vous remercie.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif et plus particulièrement à M^{me} la conseillère administrative Salerno. Nous voulions savoir où en était le département des finances et du logement sur la thématique des personnes en situation de handicap, dont un volet devait être mis en place pour l'Agenda 21.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Ça, c'est une bonne question... Je vais me renseigner un petit peu plus auprès de mes équipes, mais j'ai quand même un peu peur qu'on n'ait pas beaucoup avancé. C'est un sujet qu'on trouvait vraiment juste, mais vous connaissez les ressources qu'on a au niveau du Service Agenda 21 – Ville durable. Peut-être qu'un travail a été fait, parce qu'un groupe interdépartemental avait été créé pour qu'on n'ait pas uniquement l'expertise et l'analyse de mon service; ils ont certainement aussi produit de la réflexion et des propositions. Maintenant, au niveau de la mise en œuvre, c'est clair qu'on n'a pas avancé du tout. Je le prends sur moi, et je verrai peut-être si, demain, je peux vous apporter un éclairage un petit peu plus conséquent sur le travail qui a été concrètement réalisé au sein du service.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Nous avons appris que le Canton allait demander aux communes de payer pour la politique sociale et de santé cantonale. Il va leur demander 20 millions en 2020, 50 millions en 2021 et 90 millions en 2022, dont probablement au moins un quart, sinon un tiers, serait payé par la Ville de Genève, vraisemblablement.

On a appris, cette fois sans surprise, qu'en non-contrepartie de cette ponction dans les finances des communes le Canton n'entendait absolument pas donner aux communes des compétences supplémentaires en matière de politique sociale et de politique sanitaire; il n'entendait que leur demander de l'argent, sans leur donner la moindre parcelle de pouvoir en plus.

Quelle est la position du Conseil administratif, le cas échéant la vôtre personnelle, à l'égard de cette tentative du Canton et est-ce que vous pensez que le Conseil municipal va devoir voter un crédit pour que les membres du Conseil administratif s'achètent des gilets jaunes (*rires*) et montent un piquet devant la

tour Baudet pour défendre les intérêts de la commune et résister aux tentatives de ponction cantonale dans les finances municipales?

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. C'est M^{me} Salerno qui vous répond et non pas M^{me} Alder.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Oui, je vais peut-être vous répondre et ultérieurement M^{me} Alder reprendra la parole sur ce sujet au nom du Conseil administratif. On en est aux balbutiements des discussions avec le Canton. On a eu, au niveau de l'Association des communes genevoises, une rencontre en assemblée générale extraordinaire avec M. Maudet sur la question des 90 millions. C'était trente minutes montre en main parce qu'après il avait une autre obligation dirimante, donc autant dire que peu de questions ont été posées.

L'accueil de la part de l'ensemble des communes à ce stade est plutôt glacial; un simple report de charges parce que le Canton n'arrive pas à faire face à ses charges dynamiques, non seulement ce n'est pas intéressant, mais en plus politiquement ça pourrait même être assez contestable, voire contesté. On aura donc prochainement, j'imagine au début du mois de janvier, une assemblée générale de l'ensemble des communes genevoises, à la suite de quoi vous aurez une communication des communes et peut-être aussi une communication spécifique du Conseil administratif.

A ce stade, pour moi qui représente le Conseil administratif au sein de cette noble assemblée, puisque je la vice-préside, j'avoue que la position de la Ville et la position des 44 autres communes, c'est qu'on est très réticents et très peu intéressés à absorber les charges dynamiques du Canton en lieu et place du Canton.

Je propose que l'on poursuive cette discussion, soit moi en commission des finances, soit M^{me} Alder en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, puisque l'idée est d'absorber une partie de la facture sociale ou de la politique de la personne âgée; on pense à l'IMAD, à tout ce qui est soins à domicile. Toutefois je pense que la première étape c'est quand même de voir quelle sera la position concertée des 45 communes genevoises.

M. Guy Dossan (PLR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Ça fait des semaines que, nuit et jour, le Grand Théâtre est éclairé comme si c'était la première à la Scala de Milan le 7 décembre. Je sais bien qu'on a remplacé les ampoules par des LED, mais comment se fait-il que nuit et jour ce bâtiment soit éclairé? En plus on ne voit personne travailler... là, je pourrais encore comprendre!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je réponds ne serait-ce que pour dire que c'est bientôt la fin des travaux et qu'on va pouvoir ouvrir; le 15 janvier je remettrai la clé de cet édifice considérable, de ce bateau amiral à M. Sami Kanaan, puis la générale sans public commencera le 29 janvier et le 4 février il y aura le *Ring*, les quatre spectacles qui se suivront en une semaine, et cela répété quatre ou cinq fois. C'est pour dire aux Genevois et aux Genevoises, comme nous l'avons fait ce week-end, qu'on va y arriver, c'est bientôt fini, et on se réjouit de mettre à disposition cette infrastructure qui a été repensée de la cave au grenier. Voilà, et puis, pour la petite histoire, c'est aussi pour faire en sorte que les contrôleurs réguliers puissent se faire, notamment au niveau de l'hygrométrie. Je vous remercie.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Ma question concerne M. Pagani. Au 49, route de Malagnou, devant l'immeuble qui est juste avant la poste, il y a des bacs en béton dans lesquels je crois qu'il y a de temps en temps de la végétation, et entre ces bacs de béton il y a une chaîne. Inutile de vous dire qu'il y a beaucoup de personnes qui se rendent à la poste et qui passent devant cet immeuble. J'ai été moi-même témoin il y a quelques jours de la chute d'un jeune qui, bien entendu, n'a pas vu cette chaîne et qui a trébuché. Alors je crois qu'il s'agirait de revoir cet espace, qui est extrêmement dangereux pour les piétons, tout particulièrement quand la nuit tombe tôt, et comme il y a une salle derrière, il pourrait y avoir une borne si on veut éviter qu'un véhicule ne puisse accéder.

La présidente. C'est M. Barazzone qui va vous répondre, Madame la conseillère municipale; les chaînes ne sont pas à M. Pagani. Monsieur Barazzone, je vous en prie.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Je vous réponds en effet sur la chaîne; sur la question de l'aménagement, peut-être que mon collègue Rémy Pagani complétera. Je suis votre conseil: mettre en valeur cette chaîne et la rendre plus visible, notamment la nuit. Vous vous souviendrez peut-être que, en Vieille-Ville, il y avait une chaîne à la Grand-Rue sur laquelle tout le monde s'encoublait. On l'a entourée d'une espèce de protection rouge réfléchissante, qui se voit beaucoup mieux et qui fait que maintenant les gens ne se prennent plus les pieds dans le tapis ou dans la chaîne... On va peut-être essayer d'en faire de même temporairement à l'endroit que vous indiquez. Si vous pouvez m'envoyer une photo par e-mail de cette chaîne, de manière que je puisse la transmettre aux services, ça facilitera le travail et on ira sur place voir comment on peut la mettre en valeur.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Cet été, pendant trois mois, sur la grande roue qui était stationnée au Jardin anglais, on pouvait voir des publicités sur chaque cabine, des deux côtés de chaque cabine, pour l'Arab Bank. Or, on sait que dans le pourtour de la rade et la Vieille-Ville la publicité est pratiquement interdite; on ne peut pas avoir de la publicité sur un parasol de terrasse de café. On aimerait donc savoir quel service a autorisé cette publicité, qui était très voyante, pendant trois mois, de combien était la taxe perçue pour ce procédé de réclame, et est-ce que cette réclame va encore être autorisée pendant les deux ans suivants où il est prévu que la grande roue soit installée. Est-ce qu'on peut connaître le prix, aussi, pour la taxe d'empiètement sur le domaine public de cette grande roue, ainsi que le montant perçu pour cette publicité très voyante?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je vais essayer de vous répondre de mémoire. La grande roue a été installée par Genève Tourisme qui a reçu un mandat, si vous voulez, par délégation de la Ville de Genève dans le cadre des Fêtes de Genève. Vous vous souviendrez peut-être que, lorsque les Fêtes de Genève avaient lieu, le domaine public de la Ville était cédé gratuitement, si j'ose dire, à Genève Tourisme pour qu'ils organisent les Fêtes de Genève. Puis quand les Fêtes de Genève ne se sont pas organisées, restait la question de la grande roue, qui est une activité touristique et qui prévoyait d'ailleurs un restaurant au bas de la grande roue.

Le Conseil administratif a décidé d'octroyer une gratuité à Genève Tourisme, de manière que Genève Tourisme puisse encaisser des redevances ou des loyers pour la grande roue. Le Conseil administratif a également décidé que les montants perçus par Genève Tourisme devaient automatiquement être affectés au financement du feu d'artifice. Les revenus générés par cette grande roue constituaient la part de financement de la Ville de Genève pour ce feu d'artifice.

Vous vous souviendrez qu'il y avait des problèmes de financement. Ce problème n'est pas réglé. Le Conseil administratif va se prononcer, ou s'est prononcé mais va devoir encore ratifier sa décision récente sur la question. S'agissant de la publicité, de mémoire, elle n'a pas été autorisée par les services compétents, et la convention prévoyait qu'il n'y avait pas le droit d'avoir de publicité; je crois même avoir signé un courrier, mais je vous le confirmerai prochainement, qui rappelait l'interdiction de publicité puisque ce n'était pas prévu dans la convention, et on le fera bien évidemment pour les années futures, quoi qu'il arrive.

M. Pierre Gauthier (HP). Je vais reprendre la question de M. Gomez, de manière peut-être un petit peu plus agressive. L'article paru dans *Le Monde* du dimanche 2 et du lundi 3 décembre indique que des liens d'intérêts plus que

suspects lient l'actuel président du CICR, M. Peter Maurer, avec le lobby de l'armement, via le siège que celui-ci occupe au conseil de fondation du Forum économique mondial.

Nous sommes, dans ce Conseil municipal, plusieurs conseillers municipaux ou conseillères municipales à avoir travaillé pour le CICR et nous nous sentons totalement trahis par ces révélations. Hors des considérations politiciennes des uns et des autres qu'on peut imaginer, c'est à M. Barazzone que je m'adresse. Du fait de votre mandat aux Chambres fédérales, pourriez-vous, Monsieur Barazzone, porter la voix des Genevoises et des Genevois auprès du Conseil fédéral, afin que ce dernier intervienne sans tarder et dans la mesure de ses moyens pour que cesse cette confusion des genres parfaitement scandaleuse et inacceptable, qui voit la vente d'armes interférer dans le mandat humanitaire du CICR, qui par nature est neutre, impartial et indépendant et est là pour soutenir les victimes des conflits armés et non pas ceux qui vendent des armes à ceux qui les blessent. (*Applaudissements.*)

La présidente. M. Barazzone vous répond, Monsieur Gauthier.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Oui, juste sur le fait que je me souviens que M. Gauthier, visiblement, était contre mon double mandat, or aujourd'hui il m'interpelle à ce titre. J'imagine donc qu'il voit un intérêt à avoir un conseiller administratif siégeant également au Conseil national. Cela dit, je ne vais pas répondre en tant que conseiller national; je crois que la question est adressée au Conseil administratif, qui se déterminera en fonction des éléments qui ont été portés à sa connaissance, à la fois par les articles du *Monde*, mais également par la question posée.

(La présidence est reprise par M. Eric Bertinat, président.)

M. Manuel Alonso Unica (HP). Ma question s'adresse au Conseil administratif de la Ville de Genève et particulièrement à M^{me} la conseillère administrative Sandrine Salerno. En matière de Système de contrôle interne (SCI), qui parmi les membres du Conseil administratif est le responsable final du contrôle interne de la Ville en soi, pas des subventionnés, et est-ce que ce ne serait pas vous, en tant que cheffe du département des finances et du logement, ce qui serait naturel? Et est-ce que c'est vous qui signez aussi le rapport annuel du contrôle interne? J'aimerais une réponse par écrit.

Le président. On est dans les questions orales. C'est donc oralement que M^{me} la magistrate va vous répondre.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Effectivement, je ne répondrai pas par écrit, mais je répondrais volontiers par écrit à une question écrite. De toute façon, en définitive, mes propos sont retranscrits dans le *Mémorial*; ça laisse donc une trace écrite. Non, il n'y a pas de *primus inter pares*, de responsabilité ou de compétence particulière s'agissant du contrôle interne en Ville de Genève au département des finances et du logement.

Cela dit, on est en train d'y réfléchir au Conseil administratif. Il n'est donc pas exclu que le système que nous avons aujourd'hui soit appelé à évoluer et qu'il évolue vraisemblablement vers une compétence accrue, mais ça signifiera aussi d'autres cahiers des charges. Aujourd'hui on a des responsables de SCI dans chaque département et on a un *risk manager*, lequel est un coordinateur; il n'a donc pas de pouvoir de contrôle ou de vérification ni de pouvoir hiérarchique sur les contrôleurs départementaux.

Dans mon département j'ai quelqu'un qui s'occupe du contrôle interne pour le département des finances et du logement. Le *risk manager* de la Ville, lui, est effectivement au département des finances et du logement, mais, de nouveau, c'est un coordinateur, non un responsable hiérarchique. Cependant, je le disais en préambule, cette organisation est peut-être appelée à évoluer si le Conseil administratif, dans son ensemble, le souhaite. J'ai proposé à mes collègues de venir, en début d'année prochaine, avec une réflexion qui peu ou prou va dans ce sens ou propose quelques scénarii qui pourraient être arbitrés par mes collègues.

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Ma question s'adresse à M. Pagni et concerne le goudron phonoabsorbant du quartier des Eaux-Vives. J'ai été interpellée par des habitants qui se demandaient quand arriverait le phonoabsorbant dans leur quartier.

M. Rémy Pagni, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, moi je me réjouis des demandes, parce qu'il y a sept ou huit ans, quand j'ai été précurseur pour ce phonoabsorbant, le Conseil municipal a même voté une motion contre! C'est dire si les mentalités ont changé... Sauf que, Madame la conseillère municipale, on a 250 km de rues à faire; ça va prendre du temps. Par exemple, sur le quai Gustave-Ador, qu'on est en train de refaire, on change les tuyaux, on profite de faire l'ensemble des rénovations du fond des rues. Par ailleurs, on mettra aussi du phonoabsorbant sur la rue de

la Croix-Rouge, où on est en attente d'une solution pour cette fameuse piste cyclable. On essaie de coordonner l'ensemble des travaux. Il faut un peu de patience pour que les habitants de cette ville puissent enfin se parler dans la rue. Ce sera vraiment une fête pour tout le monde!

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Elle a trait à un petit mot dans le magazine que nous recevons, *Vivre à Genève*. Dans ce magazine on a une rubrique qui s'appelle «Vite dit» et dans cette rubrique on nous annonce que l'espace Ville de Genève change de lieu, alors notre question est la suivante: pourquoi change-t-il de lieu, parce qu'il n'y a rien qui est indiqué, et où va-t-il? Merci beaucoup.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M. le maire va vous répondre.

M. Sami Kanaan, maire. Merci, Monsieur le président. Madame la conseillère municipale, il se trouve que le propriétaire de l'arcade – vous parlez de l'arcade Ville de Genève qui est au pont de la Machine, j'imagine?

M^{me} Jannick Frigenti Empana. Oui.

M. Sami Kanaan, maire. Le propriétaire de ces lieux, les Services industriels de Genève (SIG), a destiné ce bâtiment à d'autres objectifs. Nous sommes locataires là-bas et nous n'aurons donc plus ce bail. De toute façon, c'est l'occasion d'une réflexion sur ces missions et prestations. La plupart doivent être maintenues, quitte à évoluer entre la part historique, sur papier et autres supports papier, et la part numérique, mais n'empêche qu'on continue à avoir besoin d'une arcade.

Des solutions à long terme ont été trouvées ailleurs en ville; évidemment, il faut rester dans des lieux centraux, or l'espace disponible à des prix abordables, notamment sur notre propre parc immobilier, est particulièrement rare. Ce que je peux vous dire, c'est qu'à terme, mais ce sera dans quelques années, l'arcade trouvera son logement dans l'ancienne mairie de Plainpalais, un lieu symbolique, par analogie avec le fait que nous avons la salle des mariages et l'état civil dans l'ancienne mairie des Eaux-Vives, autre commune intégrée à la Ville de Genève.

Cela dit, ces locaux ne sont pas immédiatement disponibles. Une solution temporaire a été trouvée au boulevard Carl-Vogt, dans des locaux de la Ville de

Genève que l'Hospice général va libérer, et même cette solution intermédiaire n'est pas immédiatement disponible non plus; elle le sera à partir de l'été prochain. Pour la période qui va du 1^{er} janvier jusqu'à l'été prochain, n'ayant pas d'autres locaux disponibles à brève échéance, nous venons de décider cet après-midi de les installer provisoirement dans une arcade tout à fait provisoire qui sera à deux pas du Palais Eynard, à l'entrée du parc des Bastions. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Je passe la parole à M. Pascal Altenbach.

M. Pascal Altenbach (UDC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder. A votre initiative, des rendez-vous sont organisés à l'intention des personnes âgées et des plus jeunes, à la Maison de quartier de Champel, déjà les 4 et 18 novembre et les 2 et 16 décembre. A l'affiche imprimée à grands frais en couleurs, il y a un programme d'animation organisé par l'antenne sociale Eaux-Vives – Cité – Champel, la maison de quartier et des associations privées.

J'ai été contacté par des habitants du quartier qui m'ont indiqué qu'il n'y avait presque personne à ces rendez-vous, que des fonctionnaires salariés de la Ville travaillaient le dimanche pour ces rendez-vous et que près de 17 000 francs des impôts ont été dépensés pour ces rendez-vous où il n'y a presque personne présent. Des habitants de Champel se demandent s'il est utile de dépenser de l'argent public pour des réunions qui reviennent très cher. Ces habitants pensent que ce n'est pas à votre département de se substituer à l'initiative privée pour animer la vie des personnes le dimanche et de dépenser de l'argent des impôts, là où des associations bénévoles peuvent très bien faire la même chose.

Faire se rencontrer les concitoyens est bien, mais est-ce que cela est inscrit dans la mise en œuvre de la politique sociale de proximité? En un mot, avez-vous trop d'argent public à disposition, Madame la conseillère administrative?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je réponds bien volontiers à M. Altenbach, qui est d'ailleurs dans mon département. Sachez que nous organisons depuis le début de l'année des forums sociaux de quartier. Lors du forum de quartier de Champel, des animations, notamment intergénérationnelles, avaient été demandées. C'est la raison pour laquelle ces animations sont organisées à la maison de quartier.

Maintenant, concernant les montants articulés, je vérifierai avec mes services. Ensuite, vous faites référence à une affiche. Sachez qu'on ne les diffuse pas non plus par dizaines de milliers; je crois que c'est important que l'information passe. M^{me} Salerno me dit que c'est la Centrale municipale d'achat et d'impression qui les produit; c'est donc une prestation faite à l'interne, mais encore une fois ces affiches sont éditées d'une manière très parcimonieuse.

C'est bien que vous en parliez, comme ça le public qui nous écoute saura que des animations intergénérationnelles se déroulent dans la Maison de quartier de Champel. C'est un quartier où, lors du forum, le manque d'activités a été mis en exergue, parce que c'est plus un quartier d'habitation, et qu'il manquait justement des espaces de rencontre. De plus, le diagnostic de quartier a démontré une forte proportion de personnes âgées dont certaines souffraient aussi de solitude, raison pour laquelle mon département a impulsé cette expérience, en coopération avec la maison de quartier. Après, on fera le bilan, mais je crois que les explications sont claires. Nous devons travailler pour la cohésion sociale. Les maisons de quartier font partie du dispositif prévu pour cela et je salue d'ailleurs cette maison de quartier pour le travail remarquable qu'elle effectue.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M. Barazzone ou M. Pagni et concerne le travail sur l'image directrice de la rade. Récemment a eu lieu une séance de restitution suite à une concertation qui a réuni différentes associations, avec quatre ateliers, sur différents aspects de cette image directrice. Quelle va être la suite? De quelle manière envisagez-vous que le Conseil municipal et aussi le Grand Conseil seront amenés à participer, à intervenir, selon quelles étapes? Est-ce que, dès cette phase, vous pouvez nous préciser le processus prévu ou seulement avec une proposition précise?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je passe la parole à M. Barazzone.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Madame la conseillère municipale, vous avez raison de rappeler que nous avons fait une séance de restitution aux Pâquis qui a réuni l'ensemble des acteurs actuels sur la rade, dont un certain nombre d'associations d'habitants de quartier, mais également poursuivant des buts idéaux, que ce soit des associations dans le domaine du patrimoine, de l'environnement ou d'autres. Vous savez également que les partis politiques, au niveau cantonal et municipal, ont été consultés. Cette séance de restitution donnera lieu à un rapport de synthèse de cette consultation. La prochaine étape, vous l'avez déjà presque annoncée.

L'image directrice de la rade est au fond un plan de site. On indique non pas les détails, mais plutôt les éléments fondateurs structurants de l'image directrice de la rade, qui comprend tout l'espace de Baby-Plage ou de la future plage des Eaux-Vives à la Perle du lac, à la fois sur le domaine public de la Ville mais également dans l'eau, c'est-à-dire sur le lac. Cela, c'est une décision que prendra le Conseil administratif, qui sera ensuite avalisée dans le futur plan directeur communal; ça fera l'objet de fiches qui seront ajoutées.

S'agissant du concret, il va y avoir maintenant plusieurs types d'étapes. La première sera peut-être le lancement d'un concours de projets, puisque vous vous souviendrez que pendant mon année de mairie le Conseil administratif avait organisé un concours d'idées, où on est en amont du concours de projets; le concours de projets est la première étape pour réaliser une étape concrète, par exemple d'accès à l'eau, de valorisation de la rade.

Dans les restitutions, le groupe de travail a déterminé qu'une des possibilités pour avoir davantage accès à l'eau, c'était d'aménager quelques éléments entre les Bains des Pâquis et la Perle du lac. C'était ce quai-là qui était prioritairement destiné à l'accès à l'eau. Le Conseil municipal sera appelé à voter un crédit pour un éventuel concours de projets, et j'en termine par là, s'il y a des études, des crédits d'étude ou des crédits de réalisation, le Conseil municipal aussi sera bien évidemment, comme le veulent la loi et notre règlement, saisi de toute demande de crédit.

M^{me} Christina Kitsos (S). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone. Elle concerne le parc des Chaumettes situé devant les Hôpitaux universitaires genevois. A peu près à la hauteur du restaurant Le Platane se trouve une fontaine dont il est indiqué de manière assez discrète que l'eau n'est pas potable. Apparemment l'eau circule en circuit fermé. Cette fontaine comporte un bassin dans lequel les enfants apprécient de se baigner lors des fortes chaleurs, comme l'été passé. En clair, cette fontaine est utilisée comme une petite pataugeoire lorsqu'il fait beau.

D'après ce que m'ont rapporté des parents d'enfants du quartier mais aussi les personnes qui utilisent la Maison de quartier de Plainpalais qui est toute proche, le soir et la nuit ce bassin est utilisé par d'autres types de populations à des fins moins innocentes, ce qui pourrait poser des problèmes d'hygiène. Ma question est donc la suivante: si l'eau s'écoule bien en circuit fermé, serait-il possible de changer cela en y mettant de l'eau courante? De manière plus large, serait-il possible de mieux s'assurer de l'hygiène de l'eau de cette fontaine par des moyens que vous jugerez appropriés, surtout durant la période estivale?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que veut dire «moins innocentes»? Je ne sais pas... (*Commentaires.*) Enfin, je m'entretiendrai avec la conseillère municipale pour savoir ce que cela veut dire. (*Commentaires.*)

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Prendre un bain!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ah, prendre un bain!... J'ai la charge de l'entretien de 60 fontaines; c'est un bien commun. En fait il y en avait six cents dans notre république au moment où l'eau courante n'existait pas dans les appartements... Ces 60 fontaines ont fait l'objet d'un débat très dur il y a de ça quinze ans, puisqu'il était question de faire des économies. Une magistrate en charge du département que j'ai l'honneur de présider s'est lancée dans l'aventure de fermer certaines fontaines et, vite, elle a dû comprendre que la population tenait à ses fontaines, et elle tient peut-être aussi à se baigner de temps en temps dans l'une d'entre elles.

Les fontaines sont en circuit fermé et l'eau est régulièrement changée, mais le problème c'est que nous n'avons pas les moyens de mettre de l'eau courante, telle que vous l'avez dans votre robinet à la maison, parce qu'en fait c'est un circuit en continu et qui fait dépenser des sommes astronomiques. Toujours est-il que l'eau des fontaines actuelles en circuit fermé est tout à fait potable.

Je vais donc m'entretenir avec la conseillère municipale pour savoir ce que c'est qu'une utilisation non innocente de ces fontaines. Cela dit, chaque citoyen a le droit d'utiliser ces fontaines comme il le veut et je ne me vois pas mettre un garde municipal autour de chaque fontaine, ce qui serait très onéreux. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). J'ai une question qui s'adresse à M. Kanaan et à M^{me} Alder. J'ai appris ce week-end que la responsable des expositions de la villa Dutoit démissionnait. Elle avait donc un poste à 30%; elle avait également fait au moins 500 heures supplémentaires la dernière année. J'imagine donc que le poste va être repourvu. La question est: à quel taux d'activité? J'ai une deuxième question, plus importante: pourriez-vous nous donner des détails quant à la décision d'avoir mis ce lieu culturel, la villa Dutoit, sous la gouvernance du département de la cohésion sociale et de la solidarité? Est-ce que cette décision est la plus appropriée pour répondre aux préoccupations et aux besoins en matière d'organisation culturelle dans ce lieu, sachant qu'une majorité d'événements culturels y sont organisés toute l'année? Il n'y a en effet pas que les expositions, il y a aussi la Bulle d'air qui donne des cours de musique à des enfants.

Questions orales

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il est vrai que la villa Dutoit a une longue histoire. C'était déjà M. Rossetti, je crois, qui avait en quelque sorte sauvé et affecté cette maison à des activités notamment artistiques, en particulier pour des expositions (*remarque*) – non? ah, pardon, je me fais interrompre par mon voisin... C'est juste aussi que la Bulle d'air en bénéficie; maintenant, il s'agit d'une association tout à fait autonome, qui recherche des financements. Je ferai vérifier par mon département si elle bénéficie de subventions spécifiques pour ses activités, mais maintenant, concernant la question que vous posez, c'est vraiment l'association qui est maître de la gestion de ses équipes, bénévoles ou non.

M^{me} Sophie Courvoisier (PLR). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Monsieur Barazzone, vous connaissez mon attachement à la période de l'Avent et à l'illumination de notre ville. Je vous remercie d'avoir prolongé les décorations de Noël à la hauteur de la rue des Eaux-Vives; il me semble que c'est une première. Je voulais toutefois savoir s'il n'y avait pas eu un petit souci au niveau du choix de la décoration vu la saison actuelle, étant donné que nous avons la chance d'y voir des filets de pêche et des poissons. C'était la première partie de ma question... La deuxième partie concerne évidemment le prix du filet.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous avez raison de souligner le fait que cette année encore le festival Geneva Lux, un festival d'œuvres lumineuses sur le domaine public – c'est un musée à ciel ouvert que vous pouvez découvrir –, contient six œuvres de plus que l'année précédente, ce qui porte à vingt-cinq le nombre total d'œuvres sur le domaine public de la Ville. J'aimerais souligner que le Fonds municipal d'art contemporain participe comme chaque année à ces œuvres nouvelles, ainsi que le fait qu'il s'agit d'œuvres financées partiellement par des fonds privés, mais également par des fonds publics, puisque le Conseil municipal avait voté une proposition de crédit dans le domaine. S'agissant des poissons...

M^{me} Sophie Courvoisier (PLR). Une erreur!

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Non, il ne s'agit pas d'une faute de goût ni d'une erreur, mais d'un choix artistique qui a été délégué au directeur du festival, M. Julien Pavillard, l'ancien créateur du festival Lyon en lumière. Il a décidé de choisir un artiste qui pouvait relier à la fois les décorations de Noël mais également cette œuvre lumineuse avec la tradition lacustre, puisqu'il s'agit de poissons d'eau douce; les filets sont censés rappeler l'activité

de la pêche, chère à un certain nombre d'entre vous, qui se situe depuis plusieurs centaines d'années à quelques mètres de cette rue des Eaux-Vives. Voilà ce que je pouvais vous dire. Quant au prix du filet, je vous le donnerai en aparté, parce que je ne l'ai pas aujourd'hui. Je ne suis pas sûr qu'on puisse calculer un prix du filet, il s'agit d'une œuvre qui a été commandée pour cinq ans par la Ville de Genève et qui contient des filets, mais également ces poissons dont vous parlez.

M^{me} Maria Pérez (EàG). C'est une question qui s'adresse au Conseil administratif. Le 14 juin prochain, nous espérons que l'appel national à la grève des femmes sera amplement suivi pour une vie avec plus d'égalité, égalité d'accès au marché du travail, égalité des salaires, contre la violence sexiste qui sévit encore partout dans l'espace urbain, dans les maisons et au travail. La question est la suivante: comment le Conseil administratif entend-il communiquer auprès de ses employées, les femmes qui travaillent pour la Ville de Genève, étant entendu que nous espérons que cette grève sera massivement suivie? Allez-vous émettre des directives à ce sujet? Enfin, est-ce que les employées pourront librement faire la grève sans craindre des sanctions de la part de l'employeur qu'est la Ville?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je cède la parole à M^{me} la vice-présidente.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Ah, j'ai dû me battre, Monsieur le président! Notre maire est macho, il voulait me prendre la parole! (*Rires.*) C'est un événement qu'on suit depuis le début, sur lequel je reviendrai au sein du Conseil administratif avec différentes propositions. Il n'y aura pas uniquement la mobilisation autour du 14 juin, parce que l'année 2019 sera marquée, peut-être plus que d'autres, par le sceau de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour répondre à la question de M^{me} Pérez, depuis le départ la Ville de Genève suit non seulement la mobilisation du 14 juin, mais également un événement qui aura lieu aux Bastions, qui s'appellera les Bastions de l'égalité. J'en profite pour remercier et saluer mes collègues et notamment Guillaume Barazzone qui a eu la gentillesse d'être partie prenante dès le début dans ce projet et de permettre l'accès au parc des Bastions. Cela signifiera aussi pour la Ville de mettre à disposition de l'espace public et de l'équipement qui vient du LOM chez M. Barazzone, mais peut-être aussi grâce à la très grande clémence de mon collègue et néanmoins maire Sami Kanaan, qui peu de temps après les Bastions de l'égalité organisera la Fête de la musique. Ce sera donc un engagement de l'entier du Conseil administratif sur une thématique qui nous tient à cœur depuis

en tout cas une bonne dizaine d'années, avec des personnes qui travaillent au quotidien sur les enjeux de l'égalité au sein de l'administration et un règlement exemplaire en la matière.

Par rapport à la question de M^{me} Pérez, qui demande si nos collaboratrices – ou nos collaborateurs, d'ailleurs – qui voudraient manifester leur soutien aux enjeux d'égalité et notamment d'égalité salariale auront la possibilité de le faire, je pense en tout cas que depuis dix ans en Ville de Genève ils ont accès à des prestations en matière de formation, de promotion, de valorisation aussi, lors de l'engagement, des années qui ne sont pas uniquement des années professionnelles mais aussi d'engagement, typiquement dans le foyer ou autour d'activités bénévoles que bon nombre de collectivités publiques suisses et même genevoises nous envient. Nous suivons donc les différents projets depuis le début et on sera partie prenante. Je reviendrai vers mes collègues puis vers le Conseil municipal avec des propositions concrètes, mais d'ores et déjà on a commencé à travailler, notamment avec mes deux collègues, MM. Barazzone et Kanaan; je ne cite même plus M^{me} Alder puisque depuis le début de son entrée en fonction on organise les deux, notamment le 8 mars, toute une série d'activités destinées uniquement à nos collaboratrices autour de la Journée du 8 mars.

Le président. Merci, Madame Salerno. M. le maire veut également prendre la parole. (*Commentaires.*) C'est une parité, c'est l'égalité, ma foi!

M. Sami Kanaan, maire. Très brièvement, à part que j'ai proposé à M^{me} Salerno de prendre la parole sur ce sujet parce qu'elle sera maire en juin et je me réjouis beaucoup qu'elle puisse piloter ce dossier de manière très pertinente. Ça me rappelle des souvenirs, puisque, le 14 juin 1991, j'étais à la grève et à la manifestation, sauf qu'on ne me reconnaît plus sur les photos parce que j'avais beaucoup plus de cheveux et j'avais en plus des lunettes, donc voilà... les choses évoluent!

Plus sérieusement, j'ai eu l'occasion et le plaisir de contribuer à préparer le terrain de tout le milieu culturel qui se bat depuis des années pour qu'on casse l'impression que le milieu culturel serait exemplaire dans le domaine – à côté de M^{me} Pérez, d'ailleurs, qui avait un doute si c'était une bonne idée de marcher à côté de moi lors de la marche des Créatives... Finalement on a très bien marché ensemble, parce que là-dessus en tout cas on a un combat commun; M^{me} Salerno est également pleinement associée au Festival des créatives.

Bien sûr qu'il y a des progrès qui ont été faits, mais si on regarde les nominations dans le domaine, alors directement sous la responsabilité de la Ville de Genève les choses vont beaucoup mieux, mais dans le domaine du cinéma, de l'art

contemporain au sens large ou de la musique, il y a encore d'énormes progrès à faire. La grève des femmes est un événement, mais c'est aussi une plateforme pour qu'on puisse réellement avancer dans ce domaine sur l'ensemble des politiques publiques, comme avec le programme Genre et sport.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Je passe la parole à M^{me} Delphine Wuest.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Merci, Monsieur le président. Je surfe sur le thème de ma préopinante, l'égalité, avec ma question qui s'adresse à M. Pagani. J'en profite pour remercier mon conjoint qui, comme souvent, s'occupe seul de nos enfants, me permettant de siéger ici ce soir. Et c'est dans le but de pouvoir continuer à venir aux séances du Conseil municipal que je vous poserai ma question. En effet, à peu près chaque jour, mon mari, piéton, manque de se faire écraser sur le trottoir au débouché de la rue Puiserande qui donne sur celle des Deux-Ponts. Les automobilistes sortent de cette rue comme des fous, ne regardant qu'à gauche pour voir si la voie est libre, sans penser aux piétons qui sont juste sur le trottoir. Ma question est donc celle-ci: quelle est l'actuelle signalisation? Comme elle ne semble pas vraiment appropriée, est-ce qu'il faudrait la renforcer, ou bien est-ce que c'est juste que les gens ne respectent pas cette signalisation – les feux, les stops... – et qu'il faudrait la surveiller?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je crois comprendre que ce dont il est question ce sont les trottoirs traversants. On essaie de faire des panneaux, format mondial, pour rendre attentifs les automobilistes qui passent sur ces trottoirs traversants au fait que la priorité est aux piétons. Je vois très bien le trottoir traversant rue de la Puiserande – boulevard Saint-Georges, et il y en a d'autres dans notre ville. C'est une nécessité de faire ces trottoirs traversants. On essaie de faire en sorte que les piétons y soient aussi attentifs, ainsi que les cyclistes.

Dernièrement on a produit un panneau qui a tout de suite été enlevé, parce qu'on avait mis un grand stop pour rendre attentifs les automobilistes que ces trottoirs traversants donnent la priorité aux piétons, et puis des automobilistes n'avaient pas compris s'ils devaient s'arrêter ou pas, ainsi que des piétons... Enfin, tout ça a été très compliqué, mais on fait des efforts considérables pour rendre attentifs les automobilistes à ces trottoirs traversants. On va mener une campagne plus intense ces prochains mois et j'espère, ne serait-ce que par cette intervention, que nos téléspectateurs, qui ont la patience de nous écouter, transmettront le message à qui de droit.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M. Barazzone et à son département. En effet, il y a quelque temps, quelques semaines, on a pu voir dans les journaux la relation de faits dramatiques à la rue Simon-Durand, la nuit du 10 au 11 novembre, où une bagarre est survenue entre une dizaine de jeunes qui sortaient d'une discothèque. Ces problématiques d'incivilités, de déprédations, d'urine, d'excréments, de véhicules mal parqués, etc., concernant la fréquentation de cette discothèque et ce petit coin des Acacias, sont récurrentes, puisque ça fait plus de dix ans maintenant que l'association des habitants des Acacias se bat et essaie de trouver des solutions avec les autorités.

Je crois que l'événement de la nuit du 10 au 11 novembre, où il y a eu plusieurs blessés, dont un relativement grave, devrait quand même marquer les esprits. On pourrait se poser la question: mais qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui par rapport à cette situation? Ma question s'adresse donc justement à M. Barazzone. J'aimerais savoir, par rapport à cette situation qui perdure, cette discothèque, ces plaintes régulières des habitants du quartier, ce qu'il compte faire ou ce qu'il a déjà fait.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Comme vous le savez, ces événements tragiques interviennent souvent à des heures tardives de la nuit ou tôt le matin, c'est selon le point de vue, et la police municipale, notamment le jeudi, le vendredi et le samedi, travaille jusqu'à 3 h du matin. Surtout, cette dernière n'a pas pour but de se substituer à la police cantonale, qui est une police de secours qui doit faire respecter l'ordre public. Comme vous le savez, la police municipale a des compétences extrêmement précises, limitées par la loi, mais nous ne sommes pas restés insensibles et inactifs dans ce domaine, puisque nous avons passé une convention, notamment s'agissant des nuisances sonores.

Je ne parle pas des événements tragiques dont vous parlez, de la nuit du 10 au 11 novembre, mais sur la question des nuisances sonores, notamment, la Ville de Carouge et la Ville de Genève ont signé une convention qui a été approuvée à l'époque par le Département de la sécurité et de l'emploi, qui permet aux agents de la police municipale de la Ville de travailler sur le territoire de Carouge et à ceux de Carouge sur le territoire de la Ville dans un périmètre délimité, justement par rapport à cette boîte de nuit dont vous parliez.

S'agissant maintenant de la politique policière et de la police cantonale, nous sommes en contact avec les associations. Je me suis d'ailleurs rendu plusieurs fois aux Acacias pour entendre les doléances des habitants, et nous continuons à travailler de concert avec la police cantonale pour essayer de faire en sorte que ce nombre d'événements violents diminue. Voilà, Monsieur le conseiller municipal,

nous essayons de faire ce que nous pouvons avec les moyens à disposition, mais encore une fois on ne peut pas se substituer à la police cantonale.

M. Didier Lyon (UDC). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Un citoyen m'a posé une question relative au parc Bertrand. Il ressort des déclarations de ce citoyen qu'un grand nombre de cyclistes circulent n'importe comment dans le parc Bertrand, au risque d'entrer en collision avec des piétons et des propriétaires de chiens tenus en laisse dans les traverses du parc. Serait-il possible de mettre en place des signalisations qui permettraient aux cyclistes de ralentir ou de passer au pas dans certaines zones conflictuelles du parc? Pourriez-vous me dire si la police municipale peut prendre des mesures vis-à-vis de ces cyclistes qui ne respectent pas les piétons et les propriétaires tenant leur chien en laisse? Merci.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, vous nous indiquez que des cycliste passent à travers le parc Bertrand et vous voudriez qu'on installe de la signalisation, or celle-ci est installée; il est aujourd'hui interdit de traverser le parc à vélo. C'est un des seuls parcs où cela n'est pas possible, puisque à ce jour les chemins en béton ne sont pas assez larges pour permettre le passage à la fois des piétons, notamment des personnes âgées, et des vélos.

Le chemin dont on parle traverse le parc à proximité d'une pataugeoire, où il y a énormément d'enfants, et c'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a décidé que ce parc serait concerné par l'interdiction qui, d'ailleurs, préexistait; il a toujours été interdit de traverser le parc Bertrand – vous vous souviendrez de la polémique d'il y a deux ans. La police municipale fait des actions de sensibilisation, sanctionne également et, encore une fois, la signalisation existe et elle interdit aux cyclistes de passer par le parc Bertrand.

M. Gazi Sahin (EàG). Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne la main facile, si vous me permettez le terme, de la police municipale pour amender les jeunes cyclistes. En effet, plusieurs jeunes de 18 à 20 ans m'ont abordé ces derniers temps pour se plaindre des amendes données un peu trop facilement par la police municipale – 60 francs, ça peut être beaucoup pour un jeune. La raison est souvent qu'ils ont brûlé le feu rouge dans un coin calme, et qu'ils n'ont pas de casque. Ces jeunes cyclistes m'ont dit que c'était la première fois qu'ils prenaient contact avec la police municipale, d'où ma question: ce fonctionnement, Monsieur le magistrat, n'est-il pas problématique pour une police censée être sociale et ne serait-il pas plus juste d'avertir, de leur parler, de leur faire la leçon avant de coller une amende froidement?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Vous nous dites que ce sont des jeunes gens entre 18 et 20 ans; ce sont donc plutôt des jeunes adultes, qui doivent comme nous, d'ailleurs, respecter la loi sur la circulation routière pour, finalement, protéger ces normes. Elles ont été édictées pour protéger d'autres usagers de la route, en particulier, en l'espèce, les piétons. C'est la raison pour laquelle la police municipale a pour mission de sanctionner les incivilités, notamment en matière de circulation routière. C'est prévu non seulement dans le règlement du Conseil administratif, mais c'est également prévu par la loi à laquelle je faisais référence tout à l'heure.

Cela dit, la police municipale doit faire preuve de jugement. Elle le fait souvent, notamment en rendant attentifs les usagers de la route aux comportements dangereux qu'ils peuvent avoir, et sanctionnent les comportements dangereux. Vous nous dites que c'est la première fois que ces jeunes étaient en contact avec la police municipale; sachez qu'on essaie également d'avoir des contacts différents avec les jeunes puisque, hier, a eu lieu une rencontre entre la police municipale et des classes de jeunes dans les écoles, notamment pour que la police municipale présente son métier et explique aux plus jeunes un certain nombre de principes, notamment le respect des autres, ainsi que le travail de police de proximité, qui ne consiste pas uniquement à sanctionner mais également à détecter des problématiques en amont pour que celles-ci n'empirent pas en faisant de la prévention.

Voilà, Monsieur le conseiller municipal, vous pourrez me faire part de vos cas particuliers. En l'état la loi est dure mais elle doit être respectée et la police municipale a pour but de la faire respecter. Je me vois donc mal mettre en cause ce travail de la police municipale.

M. Olivier Gurtner (S). Ma question s'adresse à la conseillère administrative Esther Alder. J'aurais voulu connaître le taux d'absentéisme dans le département chez les cadres et les chefs de service. Merci.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Il faut que je regarde précisément avant de vous répondre. Je vous répondrai donc demain.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Une fois de plus je m'adresse à M. Pagani. (*Exclamation.*) Ben oui, qu'est-ce que vous voulez? Les piquets verts, il y en a trop, il y en a partout! Juste une allusion, Monsieur Pagani: je n'ai pas eu de réponse vraiment effective. Les piquets verts au milieu de la rue de Berne, toujours présents, ne bougent pas, eux, comme les gilets jaunes, mais ce sont aussi

des casseurs de voitures! D'ailleurs il y avait eu aussi des problèmes ces derniers jours. Alors je pense que vous voulez les garder, c'est bien, mais mettez peut-être au moins des piquets souples, parce que ceux-ci sont vraiment assassins! Je vous remercie, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai fait analyser la situation de la rue de Berne. Ces potelets, comme on les désigne usuellement, ont été mis il y a de ça quasiment quinze ans, au milieu de la rue de Berne. Il n'y a pas de raison de les enlever. En fait ils ont préexisté au chantier. L'enceinte de chantier est venue se coller au droit du trottoir, ce qui fait qu'il y a toujours le même espace entre les potelets, qui sont au milieu de la route et qui sont dans le sens de la circulation, des deux côtés, et les deux trottoirs de chaque côté. Il n'y a donc pas de raison de les enlever. Cela étant, si les automobilistes se sont rendu compte depuis quinze ans qu'il y avait ces potelets et qu'aujourd'hui ils ne s'en rendent plus compte, je vais voir si on peut y remédier en les supprimant, mais de toute façon ils y sont structurellement de par la désignation de cette chaussée, qui est une zone 30...

Des voix. Vingt!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Même une zone 20, vous faites bien de le préciser; ils sont là depuis des années et je ne me vois pas les enlever pour des raisons d'opportunité. (*Commentaires.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. J'aimerais que MM. Sormanni, Haas et Schaller sortent pour discuter, parce qu'on les entend. Merci! Je passe la parole à M^{me} Hanumsha Qerkini.

M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Kanaan et fait écho à l'article de la *Tribune de Genève* en date du 27 novembre 2018. Ce dernier décrit la mobilisation du club de foot AS Fribourgeoise contre l'expulsion de M. Kodjo Sossou, un requérant d'asile parfaitement intégré, apprécié de ses camarades et craignant pour sa vie en cas de retour au Togo, son pays d'origine. La décision du Secrétariat d'Etat aux migrations reste hautement questionnable au vu du traitement des opposants politiques et des militants togolais, dénoncé dans nombre de rapports des Nations unies. Dans ce cadre, la Ville compte-t-elle se mobiliser contre cette décision qui va dans le sens contraire des valeurs de notre délibératif?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M. le maire va vous répondre.

M. Sami Kanaan, maire. Merci, Madame la conseillère municipale; merci, Monsieur le président, de me passer la parole. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt cet article, parce que je suis très touché par la démarche de ce club, qui est admirable. C'est un club qui est situé sur le territoire du canton de Fribourg, à ma connaissance, et je le félicite de son engagement. Nous, par analogie, il nous arrive de nous engager. On ne le fait pas toujours savoir publiquement, parce que dans certains dossiers il vaut mieux une certaine discrétion. Encore récemment, je me suis engagé pour une famille qui risquait d'être renvoyée en Italie, alors que le nouveau gouvernement – enfin, il n'est plus si nouveau, malheureusement –, avec les décrets du ministre de l'Intérieur, a durci massivement les conditions d'accueil des requérants. Nous intervenons dans d'autres dossiers et nos clubs, d'ailleurs, sont très solidaires de leurs joueurs ou de leurs joueuses qui ont une difficulté en termes de papiers. En tout cas, je ne peux qu'admirer les joueurs et l'ensemble des membres de ce club qui se sont solidarisés avec cette personne d'origine togolaise pour qu'elle puisse rester en Suisse.

M. Jean Zahno (UDC). Je pose une question pour savoir ce qu'il advient de l'espace Swatch, anciennement Cité du temps, au pont de la Machine. Dans cet espace magnifique, j'ai pu organiser deux expositions qui ont eu beaucoup de succès, avec l'aide et l'organisation du centre, d'où mon intérêt de savoir ce qui se passe. En effet, lorsque je suis passé par là l'autre jour, j'ai vu qu'on faisait des travaux et que l'espace était fermé. C'est exactement à côté de l'arcade de la Ville de Genève, alors j'aimerais savoir si la Ville a un contact et quel est le projet prévu pour cet espace, qui, je le répète, est magnifique; je remercie les organisateurs qui ont pu montrer une exposition pour une dame très âgée et une autre concernant les mathématiques.

M. Sami Kanaan, maire. Je profite d'avoir la parole pour corriger une réponse; je me suis trompé, *errare humanum est*, il paraît... Le club dont parlait la conseillère municipale M^{me} Qerkini est bien sur le territoire genevois. Dans la mesure du possible, nous verrons donc si nous pouvons l'aider à soutenir son joueur qui est menacé d'expulsion.

Je fais une autre correction – c'est la série – concernant l'arcade, qui touche indirectement la question de M. Zahno. Je disais avant que nous quittions l'arcade de la Ville de Genève au pont de la Machine. En fait, c'est la Ville de Genève qui a résilié le bail auprès des SIG pour des raisons d'économie et parce

Résolution: 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

qu'on envisageait à un moment donné de voir si on pouvait diminuer la surface nécessaire, du fait que beaucoup de prestations peuvent maintenant être fournies par le biais d'internet. Entre-temps, l'analyse a montré que la plupart des prestations doivent être maintenues, d'où les solutions que j'ai évoquées tout à l'heure pour reloger l'arcade ailleurs. Il se trouve que ça a permis aussi aux SIG d'avoir une vision d'ensemble de l'avenir de ce bâtiment.

Par contre, Monsieur Zahno, je ne peux pas vous répondre parce que ce sont les SIG les propriétaires et c'est à eux qu'il faut adresser la question. Je sais qu'ils ont un projet, mais ce n'est pas à moi d'en parler tant qu'il n'est pas mûr.

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Je reviens sur un thème qui me tient à cœur parce que j'ai été à l'époque le rapporteur de la motion M-1017 concernant la place Emile-Guyénot, «Rendons la place Emile-Guyénot aux habitants». Le Conseil administratif, dans sa réponse du 4 octobre 2017, nous disait que le kiosque sis sur la place Emile-Guyénot avait été mis gratuitement à disposition du mouvement Terre des enfants et qu'on allait en revoir l'affectation, en vue de requalifier cette place. Je passe régulièrement devant cette place et le kiosque semble abandonné. J'aimerais donc savoir si l'affectation de ce kiosque a été revue et si des dispositions vont être prises afin que cette place soit requalifiée comme ça avait été préconisé à l'époque.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Barazzone a dû sortir cinq minutes; je suppose qu'il vous répondra soit en début de séance prochaine, soit demain. Les questions orales étant closes, je passe rapidement au point 7 de notre ordre du jour.

6. Proposition du Conseil administratif et du Bureau du Conseil municipal du 17 octobre 2018 en vue de l'approbation du projet de résolution du Conseil municipal en faveur de la réaffirmation de son adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) (PR-1330).

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies à Paris le 10 décembre 1948 comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations. Ce document fondateur dans l'histoire des droits fondamentaux est le plus traduit au monde et disponible dans plus de 500 langues.

Résolution: 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

L'engagement des Etats envers la DUDH a permis de défendre la dignité de millions de personnes et de poser les bases d'un monde plus juste. Bien entendu, son respect et son application par l'ensemble des Etats ne sont de loin pas encore acquis. Mais le fait que ce texte ait traversé le temps et continue de servir de référence de l'universalité des valeurs d'égalité, de justice et de dignité lui donne d'autant plus de valeur.

Pour montrer l'importance de la Déclaration dans la vie quotidienne et réaffirmer les principes et les normes qu'elle a contribué à instituer, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) a lancé le 10 décembre 2017 – Journée des droits humains – une campagne d'un an qui s'achèvera avec la célébration du 70^e anniversaire de la Déclaration le 13 décembre 2018, par un acte officiel au Palais des Nations.

Le HCDH a sollicité la Ville de Genève, ainsi que le Canton et la Confédération, pour un soutien et une participation active aux activités d'information et de sensibilisation du grand public dans le cadre des festivités du 70^e anniversaire de la DUDH.

Les festivités sont composées, entre autres, de différentes expositions illustrant les 30 articles de cette déclaration, une table ronde lors de la 37^e session du Conseil des droits de l'homme, des coopérations avec le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH) et la Semaine des droits humains, une journée portes ouvertes et un concert au Palais Wilson le 16 juin dernier ainsi qu'un spectacle son et lumière sur la façade dudit bâtiment ainsi que plusieurs événements en cours de création à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2018.

La campagne d'information mise en place dans le cadre du 70^e anniversaire de la DUDH contribue manifestement au rayonnement de la Genève internationale, de par les enjeux incarnés par la thématique ainsi que par la visibilité qu'elle offre.

Capitale des droits humains, Genève se doit de démontrer son attachement à ces valeurs universelles et son appui à l'organisation chargée de les défendre. La campagne favorise également le rapprochement entre les communautés locales et celle de la «Genève internationale», notamment en ouvrant les portes du Palais Wilson à la population. Une cohérence entre la politique en faveur de la Genève internationale et le soutien à des actions concrètes est ainsi démontrée.

En outre, sur le plan de l'engagement des villes, celui-ci s'appuie sur la *Charte européenne des droits de l'homme dans la ville*, réseau que la Ville de Genève a rejoint en 2004, résultat du travail préparatoire initié à Barcelone en 1998 dans le cadre de la conférence «Villes pour les droits de l'homme», organisée en commémoration du 50^e anniversaire de la DUDH.

La Ville de Genève avait d'ailleurs accueilli en 2008 l'une des conférences européennes à l'issue de laquelle les villes les plus actives du réseau (Barcelone,

Résolution: 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Saint-Denis/Plaine Commune, Lyon, Genève et Nantes) ont décidé de confier la promotion de la *Charte européenne de sauvegarde des droits de l'homme dans la ville* à l'organisation mondiale des villes, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), à travers la Commission d'inclusion sociale, de démocratie participative et des droits humains. La dimension est donc passée d'une portée géographique européenne à une envergure mondiale.

Ainsi, les autorités politiques de la Ville de Genève, aussi bien son Conseil administratif que municipal, ont régulièrement rappelé leur engagement à respecter cette déclaration et à en faire la promotion.

On retiendra notamment, il y a tout juste 50 ans, le vote par le Conseil municipal de la Ville de Genève d'une résolution déposée par le jeune conseiller municipal alors trentenaire, Dominique Föllmi, portant sur la DUDH. La présente résolution s'en inspire très largement, tant l'histoire démontre qu'elle est aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était à l'époque.

Le Conseil administratif et le Bureau du Conseil municipal invitent le Conseil municipal à réaffirmer son adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) en adoptant le projet de résolution suivant et à le faire savoir.

PROJET DE RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et du Bureau du Conseil municipal,

à l'occasion de l'anniversaire marquant les 70 ans de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

décide:

Article premier. – de réaffirmer son adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Malgré les nombreuses infractions passées et présentes, cette Déclaration reste le symbole des aspirations de tous les êtres humains à la liberté, à l'égalité et à la paix. Elle est souvent le seul espoir de celles et ceux qui souffrent du non-respect de leurs droits fondamentaux en donnant un sens à leurs souffrances et à leurs luttes.

Art. 2. – d'assurer aux institutions internationales établies en notre ville, qui ont permis son adoption et défendent son respect, que l'hospitalité qui leur est ainsi accordée constitue une modeste contribution de notre communauté à l'accomplissement de leurs missions et, partant, à l'application de la DUDH.

Préconsultation

M. Sami Kanaan, maire. Je serai assez bref, parce que je pense que le texte se justifie de lui-même. Il est très clair; on a choisi de le faire sobre. Je rappelle tout de même que Genève se veut une ville internationale, et on en est fiers, qu'elle accueille de nombreuses organisations non gouvernementales et se trouve au cœur de très nombreuses discussions et négociations, parfois publiques, parfois confidentielles, sur l'ensemble des enjeux qui touchent en fait toute la planète. C'est un motif de fierté, mais c'est aussi une responsabilité d'offrir des conditions aussi bonnes que possible à cette discussion, un terrain neutre, qui se veut bienveillant et accueillant.

Parmi les textes fondamentaux qui régissent l'ensemble de cette activité au service du monde figure bien sûr la Déclaration universelle des droits humains, qui a été ratifiée il y a exactement septante ans, le 10 décembre 1948 pour être précis, par l'Assemblée générale des Nations unies. Il faut se rappeler qu'une bonne partie du travail de rédaction du texte a été effectué à Genève même – vous le savez, je l'avais déjà dit mais je le répète –, dans le cadre d'un groupe de travail présidé à l'époque par Eleanor Roosevelt, qu'on connaissait en tant que femme du président des Etats-Unis. C'était surtout une femme extrêmement active, une féministe à une époque où c'était loin d'être évident d'être une féministe, qui revendiquait aussi la position des femmes dans les organisations et dans les institutions. Elle a piloté ce groupe de travail, qui a terminé son travail avant que le texte soit transmis pour ratification.

La Déclaration universelle des droits humains, comme on dirait aujourd'hui, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, comme on disait à l'époque, est un texte qui reste non seulement vital pour la coexistence dans notre monde, pour que tous les êtres humains, comme le dit le texte, naissent égaux en dignité et en droits, qu'ils puissent vivre en toute fraternité, ou sororité pour parler aussi en mots d'aujourd'hui, à travers la planète. Il est plus que jamais vital de le rappeler parce qu'aujourd'hui ce texte est même combattu activement par certaines forces – pour faire une référence cinématographique un peu facile, par le côté obscur de la force... –, puisque non seulement il n'est pas respecté, malheureusement, dans de nombreux endroits de la planète – on pense à la libre expression, aux droits des minorités, au droit au logement, aux droits culturels, à de nombreux droits qui ne sont pas respectés, à l'intégrité physique –, il y a même des autorités publiques, locales mais surtout nationales, des dirigeants qui osent remettre en question l'universalité de ces droits. Septante ans plus tard, ce texte reste donc fondamental.

Pour terminer je dirais que la Ville de Genève au sens large contribue à rappeler l'importance de ce texte, à veiller à ce qu'il ne reste pas confiné à des enceintes onusiennes, aussi importantes soient-elles, et nous avons entrepris plusieurs

Résolution: 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

actions pendant cette année d'anniversaire. A titre d'exemple, lors de la course de l'Escalade, et j'aimerais profiter ici de remercier très chaleureusement les organisateurs de la course de l'Escalade, qui ont accepté d'accueillir pendant le programme de la course une course-relais qui était en libre accès, c'est-à-dire qu'on pouvait s'inscrire presque jusqu'au dernier moment, où quelque part on se passait le témoin de la Déclaration des droits de l'Homme, qui est une course qui s'est voulue très populaire et conviviale, de tous âges. Plusieurs membres de ce Conseil municipal y ont d'ailleurs participé, je les remercie au passage, et c'est un moment qui a été extrêmement agréable pour montrer que la course de l'Escalade, qui est un moment très fédérateur pour les Genevoises et les Genevois, participe ainsi à la sensibilisation aux droits humains.

Nous avons à Genève une nouvelle haut-commissaire aux droits de l'Homme, M^{me} Michelle Bachelet, ancienne présidente du Chili. Elle a vécu dans sa chair ce que c'est que d'être persécutée pour son identité et ses opinions, pendant la dictature qu'il y avait malheureusement à l'époque au Chili. Elle incarne très bien ce besoin d'universalité. Elle a pris ses fonctions en septembre et c'était aussi l'occasion pour elle de montrer que Genève est attachée à ce texte. Elle viendra demain recevoir ce texte si votre Conseil le vote ce soir, ce qui serait simplement un signe pour réaffirmer notre engagement.

Vous vous rappelez que l'un de vos prédécesseurs – illustre prédécesseur –, le jeune conseiller municipal très prometteur Dominique Föllmi, qui avait 30 ans à l'époque, avait proposé ce même geste pour les 20 ans de la Déclaration, en 1968. Il sera aussi présent demain soir, d'ailleurs, pour se rappeler ce moment qu'il avait lui-même initié il y a cinquante ans. Je recommande donc à ce Conseil de voter, si possible unanimement, sinon à une très large majorité, ce texte que nous remettrons demain officiellement à M^{me} la haut-commissaire en présence de nombreuses personnalités. Monsieur le président, j'en profite pour vous remercier aussi en tant que président et l'ensemble du bureau pour l'active collaboration dans ce projet.

Le président. Merci, Monsieur le maire. J'ai vu que plusieurs personnes se sont inscrites. Théoriquement, il n'y aurait pas de problème à ce qu'elles posent une question puisque cette proposition émane du Conseil municipal et du Conseil administratif. Cependant, je vous propose de faire de la manière suivante: nous votons l'entrée en matière; une fois cela fait, je vous donnerai la parole. Je pars de l'idée – voilà, il y a déjà une autre personne qui s'est inscrite... – que le débat se fera après l'entrée en matière.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (67 oui).

Résolution: 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Pour le Mouvement citoyens genevois, cette réaffirmation va bien entendu de soi, mais fait un petit peu penser à ces couples qui au bout d'un certain temps veulent faire à nouveau bénir leur union. C'est comme un nouveau mariage après un premier. Nous n'allons pas nous y opposer, nous allons voter ce projet, avec toutefois le souhait de ne pas dépenser trop d'argent pour la publicité et pour la réception que le Conseil administratif offrira demain.

M. Taimoor Aliassi (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, dans six jours nous célébrerons le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée à Paris le 10 décembre 1948. Cette déclaration s'inscrivait à l'époque comme une réaction aux actes de barbarie commis lors de la Seconde Guerre mondiale qui ont révolté la conscience de l'humanité.

Aujourd'hui, nous nous préparons à célébrer l'héritage de cette déclaration et c'est l'occasion, à travers l'évocation de plusieurs symboles, d'un rappel aux principes. Cela parce que nous sommes ici au Conseil municipal, cœur battant de la Ville de Genève, capitale mondiale de conventions qui lui doivent leur nom et du Conseil des droits humains. Ensuite parce que nous voulons saluer l'engagement admirable de M^{me} Michelle Bachelet, haut-commissaire aux droits humains, qui a connu la prison et subi dans sa propre chair la torture sous Pinochet.

Malheureusement, force est de constater aujourd'hui que les droits humains régressent et sont bafoués partout à travers le monde. En Europe, on assiste à la résurgence du discours nationaliste, induisant un rétrécissement sensible de l'espace des droits humains. Notre pays n'est pas épargné. Dernier exemple en date: l'initiative de l'Union démocratique du centre en vue des votations fédérales du 25 novembre visant à remettre en question le consensus international autour des droits humains dont Genève se fait pourtant la garante.

Ailleurs dans le monde, on assiste au développement exponentiel des violations des droits humains, qui ne se limitent pas aux zones de conflits armés où les crimes contre l'humanité sont commis au nom du nettoyage ethnique, avec utilisation d'armes chimiques, pourtant interdites par les Conventions de Genève.

Où sont donc passées les promesses du «plus jamais ça» prises au lendemain de la Seconde Guerre mondiale en réponse aux atrocités de la Shoah? Que devient l'ordre international construit au cours des dernières décennies pour lutter contre les pires violations des droits humains? Quelques exemples flagrants: depuis 2012, le régime syrien soutenu par l'Iran attaque à maintes reprises sa propre population à l'arme chimique. L'armée turque du président Erdogan s'en prend à la ville kurde d'Afrin en Syrie et détruit celle de Cizre en

Résolution: 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Turquie, en confirmant de manière dramatique l'interdiction en vigueur depuis près d'un siècle de toute expression de la culture kurde. L'armée du Myanmar continue à violer les droits des Rohingyas. Au Yémen, la population est affamée et prise en otage par l'action conjointe de l'Iran et de l'Arabie saoudite, qui martyrisent un pays tiers en y exportant leur propre antagonisme.

Tous ces conflits qui confinent parfois au génocide s'accompagnent systématiquement de violations des droits humains, y compris de violences sexuelles, par exemple au Congo, en Syrie ou en Irak, où l'Etat islamique réduit les femmes kurdes et yézidiennes à l'esclavage. Les populations les plus vulnérables sont évidemment les personnes appartenant aux minorités ethniques et religieuses, qui subissent les conséquences les plus lourdes. En Iran quelques centaines de Baloutches, Kurdes, baha'is et chrétiens sont pendus chaque année parce que leurs opinions politiques, leur origine ethnique ou leurs convictions religieuses divergent de celles du régime. C'est la plupart du temps au nom du relativisme culturel ou idéologique que des Etats comme la Chine, l'Iran ou l'Arabie saoudite remettent en cause les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Face à cette réalité, Genève, ville humanitaire, siège des droits humains, ne peut se voiler la face. Le siège du Conseil des droits humains, garant des Conventions de Genève, doit régulièrement rappeler aux Etats ces principes fondamentaux. De par son histoire, Genève a le devoir moral de renforcer la place des droits humains à travers toutes les actions qu'elle entreprend. L'avancée de ces droits, que nous appelons de nos vœux, passe par un dialogue renforcé entre Etat, Ville et société civile. Naturellement, l'objectif de la Ville de Genève doit être de favoriser cet espace de dialogue en réaffirmant haut et fort son adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Permettez-moi à cet égard de saluer l'action du maire de Genève, M. Kanaan, et du Conseil administratif qui se traduit aujourd'hui par cette résolution qu'au nom du groupe socialiste je vous invite, Mesdames et Messieurs, à soutenir. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M^{me} Anne Carron (PDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est avec une émotion particulière que le Parti démocrate-chrétien s'exprime sur cette résolution et c'est à l'un des siens qu'il tient tout d'abord à rendre hommage. Il y a cinquante ans, cela a été rappelé, Dominique Föllmi, jeune élu démocrate-chrétien au Conseil municipal de notre Ville, déposait une même résolution de soutien à la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Cette résolution était à l'image de l'homme qui, des années plus tard, s'engagea notamment au Conseil d'Etat pour l'accès à l'école des enfants sans papiers. L'image forte du magistrat, bravant l'interdit pour accompagner à l'école une fillette turque de famille réfugiée, a marqué les esprits. L'engagement de l'élu reste pour nous un modèle et, pour Genève, une fierté.

Résolution: 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

De la même veine que la résolution démocrate-chrétienne d'il y a cinquante ans, le texte qui nous est soumis ce soir réaffirme le soutien de nous tous dans cette enceinte aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Ce texte vise aussi à assurer l'hospitalité de la Ville sur son territoire aux organisations internationales qui ont œuvré à l'adoption de la Déclaration et qui en défendent avec énergie les principes. Alors aujourd'hui comme hier le Parti démocrate-chrétien adhère pleinement aux principes de cette déclaration, qui n'a pas de caractère contraignant mais qui a cependant influencé de nombreux traités et constitutions garants de ces valeurs.

Cette déclaration nous rappelle, et Dieu sait si c'est utile, qu'il existe des valeurs universelles qui remontent loin dans le temps et auxquelles personne ne peut déroger. Ces valeurs qui unissent au-delà des clivages politiques protègent la démocratie contre elle-même. Elles nécessitent d'être sans cesse rappelées, car les dérives découlant de lois votées démocratiquement n'ont hélas pas disparu de l'histoire. Même en Suisse, la tentation existe de vouloir discriminer un groupe pour ses convictions ou pour sa religion. L'effort pédagogique est donc indispensable et l'engagement de tous, mais en particulier des organisations non gouvernementales investies dans cette noble cause, doit être encouragé aujourd'hui comme hier. En votant cette résolution ce soir, le Parti démocrate-chrétien est conscient de la portée symbolique mais nécessaire de son geste. La modestie qu'il sied de garder au vu des compétences de notre délibératif ne doit néanmoins pas nous faire oublier que nous avons nous aussi dans notre ville une responsabilité à assumer dans la défense des droits humains et cela fait intrinsèquement partie des valeurs défendues depuis des décennies par le Parti démocrate-chrétien. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste puisqu'une personne par parti s'est inscrite. Je vous propose d'aller jusqu'au bout de ce débat. (*Protestations.*) Sinon j'arrête là ce débat et nous le reprendrons après le point fixe de 20 h 30 et, après l'avoir terminé, nous passerons aux urgences.

3700

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2018 (après-midi)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Le président. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bon appétit. Nous reprendrons à 20 h 30.

Séance levée à 19 h 35.

SOMMAIRE

1. Exhortation	3658
2. Communications du Conseil administratif	3658
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3660
4. Pétitions.	3664
5. Questions orales	3664
6. Proposition du Conseil administratif et du Bureau du Conseil municipal du 17 octobre 2018 en vue de l'approbation du projet de résolution du Conseil municipal en faveur de la réaffirmation de son adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) (PR-1330)	3692
7. Propositions des conseillers municipaux	3700
8. Interpellations	3700
9. Questions écrites	3700

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat